

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions du décret n° 2006-504, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 5 février, une enquête publique qui sera ouverte du 5 mars 2018 au 7 avril 2018 inclus, sur la demande de création de l'association syndicale autorisée de Baulne-en-Brie pour l'aménagement de l'hydraulique et de la voirie des coteaux viticoles sur le territoire de la commune deVALLÉES-EN-CHAMPAGNE (02) et LE BREUIL (51).

Cette association aura pour objectif l'exécution et l'entretien :

- des travaux d'aménagement des chemins d'exploitation
- des travaux ayant pour objectif de limiter l'impact des ruissellements à l'aval et d'améliorer les conditions de travail dans les vignes
- de certains travaux d'intérêt collectif entraînant une amélioration agricole

Les informations relatives à l'enquête publique et notamment le dossier de demande sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier dans la mairie déléguée de BAULNE-EN-BRIE (1, place de l'église, VALLÉES-EN-CHAMPAGNE), siège de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à cette même adresse. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête. Il pourra aussi les adresser par voie électronique à l'adresse mail suivante : ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr, en indiquant impérativement dans l'objet du mail "enquête publique-observations-ASA BAULNE-EN-BRIE". Elles sont transmises au commissaire enquêteur, qui les tient à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Des informations peuvent être également demandés auprès de M. Alain FAYE, au 12 rue de la chapelle, 02330 BAULNE-EN-BRIE ou à la Direction départementale des territoires, Service Environnement, Unité gestion des ICPE, Déchets (50 boulevard de Lyon, 02011 LAON cedex).

M. Christian ORIGAL, officier de la gendarmerie en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur. M. Origal siégera, en mairie déléguée de BAULNE-EN-BRIE, pour recevoir les observations du public : le lundi 5 mars 2018 de 09h00 à 12h00, le samedi 17 mars de 15h00 à 18h00 et le samedi 7 avril 2018 de 15h00 à 18h00.

Sont convoqués en assemblée générale le mardi 15 mai 2018 à 14h00 à la mairie déléguée de la BAULNE-EN-BRIE, tous les propriétaires dont les terrains sont susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'association, en vue de délibérer sur la constitution de l'association syndicale projetée. Ces convocations feront l'objet de notifications individuelles.

À défaut d'avoir fait connaître leur opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception avant la fin de cette assemblée générale ou de l'avoir manifesté, le cas échéant, par un vote lors de cette assemblée, les propriétaires concernés seront réputés favorables.

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), aux mairies de VALLÉES-EN-CHAMPAGNE et de LE BREUIL et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation éventuellement assorti de prescriptions ou un arrêté de refus.

Pour le directeur départemental des territoires et par délégation, Le responsable d'unité,

Le responsable d'ante,

Thomas BOSSUYT